



Refus de prise en charge

Par Bee

Bonjour,

Fin décembre 22 un arbre est tombé sur ma voiture, celle-ci était garée à sa place de stationnement habituelle que je loue à mon bailleur.

Voici la réponse de mon assurance: « D'après les photos que vous nous avez transmises il semble que les branches d'arbre proviennent d'une parcelle voisine au parking de votre immeuble ».

Puis le 22/02, l'assurance m'indique que l'arbre en cause est la propriété de la ville. Depuis Février, mon assurance n'a pas de retour de la ville qui a été relancée en mars. Je vois que la garantie recours est en cause.

Quelle est ma voie de recours afin d'obtenir une indemnisation?

Une expertise a également eu lieu.

Merci pour votre aide

Cordialement

Par janus2

Bonjour,

Ca peut être long...

J'ai eu le même problème avec un arbre de la ville de Paris (qui est son propre assureur). Heureusement, j'étais tout-riche, ma voiture a donc été réparée rapidement, mais pour récupérer la franchise, ça a pris des mois...